

# 2ème tir de la Combe Biosse

## Règlement :

**Société organisatrice :** Société de Tir les Patriotes le Pâquier

**Genre de tir :** Concours individuels

**Participation :** Les sections affiliées à la FST et à la SNTS peuvent inscrire un nombre illimité de tireurs. Un même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme. Chaque tireur accepte les dispositions de ce plan de tir.

**Licence de tireur :** La licence FST est obligatoire et des contrôles peuvent être effectués.

**Inscriptions :** Inscriptions auprès de Clément Matile au 079 835 95 23 ou [tirlepauquierne@gmail.com](mailto:tirlepauquierne@gmail.com)

**Délais :** Aucun

**Paiement :** Le paiement est à effectuer le jour du tir, lors de l'achat des passes. Attention, aucun tireur ne sera autorisé à tirer si la finance d'inscription n'est pas effectuée.

**Livret de tir et taxes :** Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé à CHF 3.00. Il sera délivré sur place. Il comprend les taxes de la FST, celles de la SNTS, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.

**Position de tir :**

- Fusil standard : couché bras franc
- Mousqueton : couché bras franc ou avec appui ou sur bipied
- Fusils d'assaut : couché sur bipied réglementaire
- Arme libre : Pas couché. Les vétérans peuvent tirer couché, bras franc au fusil libre
- Les Séniors-vétérans peuvent tirer avec tous les fusils en position couché appuyé